

**Jacques Van Rillaer**

1030 Bruxelles, 20-11-2011

Docteur en psychologie  
Professeur émérite  
à l'Université de Louvain-la-Neuve  
et aux Facultés universitaires St-Louis

Rue des Pâquerettes 68  
Tél. 00 32 2 242 11 48

E-mail: jacques.vanrillaer@uclouvain.be

### **Attestation**

Je soussigné Jacques Van Rillaer, né à Louvain le 14-02-1944, professeur émérite à l'université de Louvain-la-Neuve et aux Facultés universitaires St-Louis (Bruxelles), déclarant n'avoir aucun lien de parenté ou alliance avec aucune des parties et ne pas être sous leur dépendance économique, certifie sur l'honneur les faits suivants :

J'ai été membre de l'Ecole belge de Psychanalyse pendant 15 ans (1965-1979). J'ai pratiqué la psychanalyse freudienne pendant 10 ans. J'ai défendu ma thèse de doctorat sur la psychanalyse en 1972, époque où j'y adhérais pleinement. Ma décision de ne plus me considérer comme psychanalyste date de 1979. J'ai expliqué, dans un ouvrage de 420 pages paru en 1981 (« Les illusions de la psychanalyse »), les raisons de mon changement d'orientation, des raisons scientifiques et surtout d'efficacité.

Les propos tenus par les psychanalystes dans le film « Le Mur » correspondent tout à fait au discours traditionnel des psychanalystes sur l'autisme. C'est très précisément ce que j'ai moi-même sincèrement cru et enseigné au début de ma carrière académique.

Ayant été psychanalyste, je connais et j'ai pratiqué la stratégie qui consiste à répondre, à toute objection, que vous n'avez rien compris, notamment parce que les mots utilisés (sexualité, folie, inceste, etc.) sont à entendre dans un autre sens que celui que vous comprenez. J'ai dénoncé cette stratégie du double langage dans le chapitre « Psychanalyse populaire et psychanalyse pour initiés » du « Livre noir de la psychanalyse ». Le film de Mme Robert montre simplement ce que les psychanalystes racontent quand ils ne mettent pas de gants. Découvrir ce qu'ils pensent réellement et ne pas le dire, c'est de la non-assistance à des personnes en grave danger. C'est d'autant plus choquant que des solutions existent pour les autistes.

Aujourd'hui, l'essentiel des affirmations psychanalytiques sur l'autisme est radicalement contredit par les recherches scientifiques menées depuis plusieurs décennies. Pour traiter une personne atteinte d'autisme, il ne suffit pas d'attendre l'éclosion de son désir ou d'interpréter quelques-uns de ses mots. Une éducation spécifique est indispensable. Mme Robert a entièrement raison de l'illustrer par des témoignages véridiques. Elle a fait œuvre d'utilité publique.

Les psychanalystes seraient bien en peine de produire une seule étude *scientifique* sur l'efficacité de leur traitement de l'autisme, publiée dans une des centaines de revues de médecine ou de psychologie *scientifiques de haut niveau*. En matière d'autisme, la grande majorité des psychanalystes répètent indéfiniment les mêmes  *croyances de base*, en y *rajoutant* parfois quelques-unes plus personnelles, comme la pratique du *packing* (sorte de de camisole de force, mouillée et glacée). Ceux qui sont honnêtes avouent humblement leur impuissance à traiter l'autisme.

p. 1 de 2

J. Van Rillaer

Comme tous les réalisateurs de reportages, Mme Robert a inévitablement sélectionné des propos. Moi-même, je viens d'être interviewé par la radio belge RTBF sur la tentative de censure visant Mme Robert.

L'interview a duré plus de 30 minutes. Le lendemain, 17 novembre, au journal parlé de 13 h., les auditeurs ne m'ont entendu que pendant 4 minutes (une durée tout de même exceptionnelle, vu l'indignation provoquée chez les journalistes). Inévitablement des nuances et précisions de l'ensemble de mes propos ont été perdues.

Si les trois plaignants obtenaient gain de cause, on imagine facilement ce que deviendrait, au pays des Droits de l'Homme et des Lumières, la liberté d'informer et l'encombrement de la Justice.

Le public francophone a le droit de voir le documentaire de Mme Robert. Que ce reportage soit l'objet de débats, ce n'est que juste. Les psychanalystes sont parfaitement libres de réaliser d'autres documentaires, parler sans ambiguïté et montrer des résultats concrètement observables. Dans les médias, ils détiennent encore un pouvoir considérable, qui devrait leur permettre de répliquer facilement sur Arte (où on les voit souvent) et d'autres chaînes françaises. Ils ne devraient pas se contenter de l'Internet.

Je délivre la présente attestation à Mme Robert et je suis informé du fait que celle-ci peut la produire en Justice dans le procès qui a été engagé contre elle par Mme Solano, M. Laurent et M. Stevens. J'ai parfaitement connaissance de ce que toute déclaration mensongère de ma part m'engagerait à des sanctions pénales.

Fait à Bruxelles, le 20 novembre 2011

Jacques Van Rillaer

En annexe : copie recto-verso de ma carte d'identité et de ma carte de professeur à l'université de Louvain.